



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 mai 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

4560 F, rue de la Futaie (lot 2 811 831)

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge arrière serait de 4,59 m au lieu d'au moins 6 m, le tout tel qu'exigé à l'article 124 du *Règlement n° 2025-748 de zonage*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 avril 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca